

FORMULAIRE DE REPRISE D'ACTIVITE

Septembre 2020

Par la présente :

- J'atteste avoir été informé que le Club s'est engagé à respecter les mesures édictées par le gouvernement pour freiner la diffusion du COVID-19 tout au long de la crise sanitaire actuelle.
- Je reconnais que malgré la mise en œuvre de ces moyens de protection le Club ne peut me garantir une protection totale contre une exposition et/ou contamination par le COVID-19.
- Je m'engage à prendre toutes les précautions nécessaires à la protection de ma santé et celle des autres présentes dans l'enceinte sportive du Club, notamment en respectant les gestes barrières ci-contre rappelés.
- Je m'engage à respecter les mesures de précaution obligatoires ainsi que les mesures de protection préconisées par le gouvernement et en particulier celles dictées par le Ministère des Sports.
- Je m'engage à remplir le cahier de présence à chaque entraînement.
- Je m'engage à porter le masque pour entrer dans le stade ainsi que dans les vestiaires. Je m'engage à respecter la limite de 10 personnes présentes dans le vestiaire.

Nom, Prénom de l'adhérent:

Numéro de licence:



Atteste avoir pris connaissance de ce protocole sanitaire.

Date: Signature :

FICHE SANITAIRE BY ASPTT

COVID-19 - Mai 2020 - CLUBS ASPTT

LES RÈGLES DU MINISTÈRE DES SPORTS - PHASE 1 - JUSQU'AU 2 JUIN 2020

1 LES RÈGLES DE DISTANCIATION PHYSIQUE SONT LES SUIVANTES POUR LA PRATIQUE SPORTIVE

Il convient de prévoir entre deux personnes un espace sans contact au-delà de 1 m :

- 10 m pour la pratique du vélo et de la course à pied.
- 1,50 m en latéral entre deux personnes.
- 5 m pour la marche rapide.
- Pour les autres activités, prévoir un espace de 4 m² pour chaque participant.

2 RECOMMANDATIONS DES REPRISES D'ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

Il est possible de pratiquer une activité sportive individuelle en plein air.

- Les sports collectifs, les sports de contact et les sports pratiques en lieux couverts ne sont pas autorisés.
- Les rassemblements organisés sur la voie publique sont limités à 10 personnes.
- Les plages, les parcs et jardins publics demeurent inaccessibles jusqu'au 2 juin, sauf dérogation obtenue après demande expresse des maires auprès des préfets.
- Les consultations et hydratation doivent être gérées individuellement (bouteilles personnalisées, etc.).
- L'échange ou le partage d'effets personnels (serviette, etc.) doit être proscrit.
- Les manifestations regroupant plus de 5000 personnes ne sont pas autorisées.
- Tous les vestiaires restent fermés et les sanitaires restent ouverts, selon disposition des collectivités, (sous réserve des règles sanitaires).
- Sans limitation de durée de pratique, ni possession d'attestation.
- Dans une zone d'évolution de 100 km autour du domicile.
- Le port du masque se justifie dans certaines situations où les mesures de distanciation ne pourraient pas être strictement respectées.

4 ASSURER LE NETTOYAGE ET LA DÉSINFECTION DES LOCAUX ET MATÉRIELS

- Respecter les consignes d'entretien des locaux (décontamination et désinfection).
- Désinfection régulière des locaux et du matériel commun.
- Privilégier le matériel personnel des adhérents et limiter leur échange.
- Aération régulière des locaux.
- Mise à disposition de gel hydro-alcoolique.

5 FORMER, INFORMER ET COMMUNIQUER

- Nommer un référent COVID-19 au sein du club qui organise le déconfinement et informe tous les acteurs, internes et externes.
- Afficher et communiquer régulièrement les informations liées au COVID-19 (mesures barrières, règles de sécurité sanitaire...).

Pour garantir la sécurité de tous et lutter contre la propagation du virus COVID-19, aidez-nous : respectez les gestes barrières autant que possible.



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter



Saluer sans se serrer la main, arrêter les embrassades



Respecter une distance de sécurité d'au moins 1 mètre



Porter un masque quand on est malade



Post-confinement lié à l'épidémie de Covid-19 / Du 11 mai au 02 juin 2020



- > Guide d'accompagnement de reprise des activités sportives
- > Guide de recommandations des équipements sportifs, sites et espaces de pratiques sportives
- > Guide de recommandations sanitaires à la reprise sportive
- > Guide d'accompagnement des sportifs de haut niveau et professionnels